

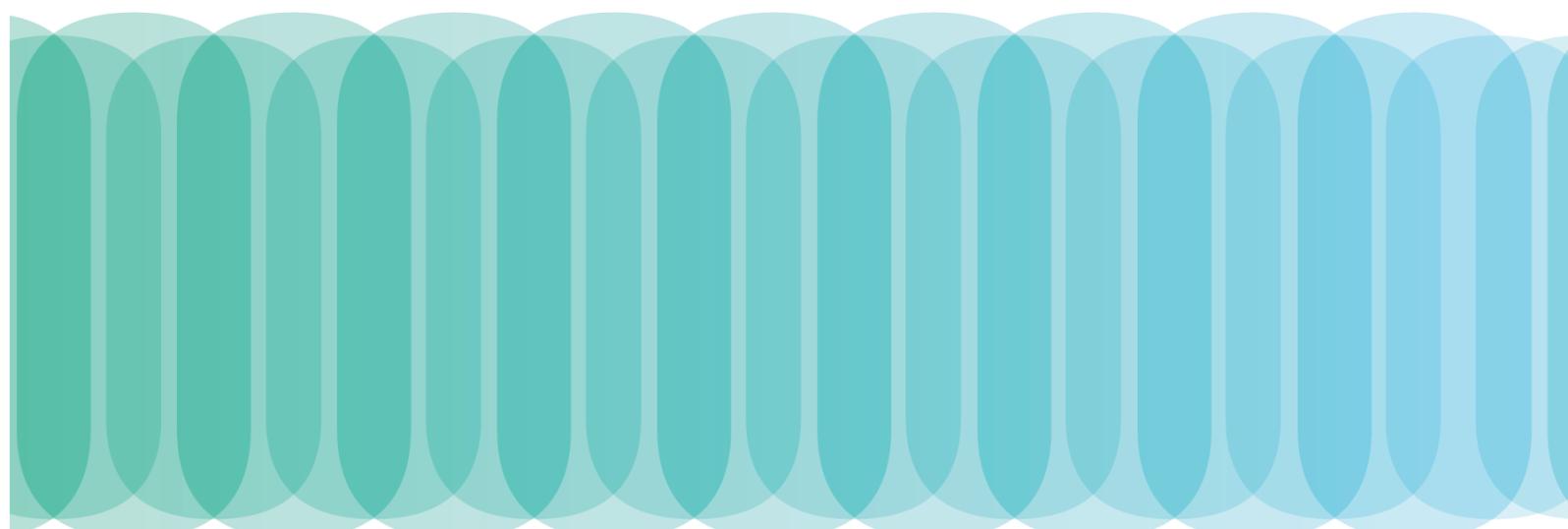


ATELIER H₂O 2030

ASSEMBLEE DES TERRITOIRES

Villefranche de Lauragais, le 16 novembre 2017

Relevé des échanges et réflexions



Introduction par Françoise Dedieu-Casties

La démarche H₂O 2030 a pour objectif de définir la future stratégie régionale de l'eau et des milieux aquatiques.

L'atelier sur la gestion de l'eau, proposé aux élus de l'Assemblée des Territoires, s'inscrit dans le cadre de cette démarche.

La Région propose donc à l'Assemblée des Territoires, à travers cet atelier, de consacrer un temps de réflexion supplémentaire sur la future stratégie régionale de l'eau et des milieux aquatiques. Il s'agit du 5^{ème} atelier de concertation de la démarche régionale sur l'eau, les 4 premiers ateliers ayant eu lieu aux mois de septembre et octobre 2017.

La mobilisation des élus de l'Assemblée des Territoires est sollicitée pour :

- identifier des enjeux régionaux de l'eau mais aussi locaux,
- faire des propositions pour alimenter les travaux d'élaboration de stratégie régionale sur l'eau.

Il s'agit donc d'être le plus concret possible pour arriver à des propositions opérationnelles.

Participants : voir liste d'émargement en annexe

Présentations introductives

- Présentation démarche H₂O 2030 (Judith Mallet, Région Occitanie, Direction de la transition écologique et énergétique, Directrice déléguée)
- Présentation état des lieux (Cécile Bedel, ARPE Occitanie, chef de projet Eau & Territoires)

Cf. diaporama de présentation

Débats, échanges et témoignages après les présentations introductives

Des réflexions générales

L'enjeu quantitatif lié à la ressource en eau apparaît comme étant un enjeu très fort à l'ensemble des participants à l'atelier ; pour qui la stratégie régionale sur la gestion de l'eau doit apporter des réponses à cet enjeu, avec une vision à long terme et qui induise des changements de pratiques de tous les usages : non seulement de l'irrigation agricole, des golfs ou des espaces publics mais également des autres usages comme l'alimentation en eau potable des populations notamment sur la plaine toulousaine ainsi que le refroidissement des centrales nucléaires comme celle de Golfech.

L'enjeu qualitatif de la ressource en eau ne doit pas pour autant être négligé, particulièrement en ce qui concerne la pollution par les nitrates et les pesticides qui ont des impacts importants sur les milieux aquatiques.

Au-delà des aspects quantitatifs, il paraît nécessaire aux participants d'avoir une approche sociétale de la ressource en eau.

Dans ce contexte, la réduction des budgets des agences de l'eau interpelle.

La question de la gestion quantitative

- *Les économies d'eau*

Les pertes dans les réseaux d'alimentation en eau potable (AEP) mériteraient d'être quantifiées car elles constituent un potentiel important d'économie d'eau. Les rendements des réseaux AEP se situent actuellement entre 60% et 80%, mais des disparités énormes existent entre les territoires. Les enjeux en termes d'économie d'eau sont particulièrement importants en milieu rural où les équipements et les réseaux AEP nécessitent d'être réhabilités.

- *Optimisation des ressources existantes et création de nouvelles ressources*

L'exploitation des ressources souterraines est une opportunité mais doit se faire sans surexploitation : « *prélever autant que ce qui rentre* » (c'est-à-dire au maximum autant que ce qui est apporté par les précipitations).

En Occitanie, les ressources souterraines sont importantes dans les nappes alluviales et souvent de meilleure qualité que les eaux superficielles. Les réservoirs karstiques constituent également une ressource importante, à l'image des 30 millions de m³/an pompés dans la source du Lez pour l'alimentation de l'agglomération montpelliéraine.

La question de l'exploitation future des eaux souterraines se pose davantage pour les ressources profondes qui ne sont encore pas très connues. Il paraît nécessaire de commencer par économiser les ressources existantes avant d'en mobiliser de nouvelles.

Les ressources en eaux souterraines constituent toutefois une piste pour répondre à l'enjeu gestion quantitative de la ressource. A titre d'exemple, des études sont actuellement en cours dans le Gard pour évaluer des ressources souterraines. En effet, avant toute exploitation, il est important de savoir comment elles se renouvellent et à quel rythme.

Les participants posent la question de la mise en place de réserves supplémentaires car le développement de l'irrigation pose le problème du stockage de la ressource.

Il existe plusieurs projets de stockage de la ressource en eau sur le bassin versant Rhône Méditerranée. Toutefois la création de réservoirs supplémentaires pose au préalable la question des économies d'eau et de l'optimisation des ouvrages existants.

Le développement de l'irrigation dans cadre du plan porté par la Région risque de soulever des débats sur les surfaces irrigables rendus ainsi disponibles. Comment la Région peut-elle intervenir au côté des autres acteurs sur la gestion de la ressource en eau ?

Réponse de la Région : Des réunions ont été menées avec les 13 Départements afin d'articuler les politiques de l'eau. Cependant ces politiques sont très différentes d'un département à l'autre. Mais la Région a la volonté de faire les choses en bonne intelligence avec les Départements. C'est dans ce cadre qu'est mené le chantier sur la problématique de l'irrigation. Les actions menées par l'ASA de Gignac sont un très bel exemple de conciliation entre économie d'eau et développement de l'irrigation. La Région accompagne ainsi l'ASA de Gignac notamment durant son année de présidence européenne des ASA qui pourrait faire l'objet d'une labellisation dans le cadre de la démarche H2O 2030. (L'exemple est donné de l'ASA de Gignac qui est très ancienne et qui assure actuellement la présidence européenne des ASA : Le Département de l'Hérault va ainsi accueillir la conférence européenne sur irrigation et les ASA.).

Par ailleurs la Région est également investie dans les négociations avec la Communauté Européenne sur les quotas de surfaces à irriguer qui devraient aboutir d'ici la fin année.

Réflexions sur la ressource « Rhône »

Une des spécificités de la partie Est du territoire régional est le partage de la ressource Rhône avec la région PACA, il ne faut pas négliger cette ressource.

Les ressources en eaux du Rhône sont souvent considérées comme une ressource inépuisable, or la situation de 2017 avec un niveau d'eau bas dans le Rhône est une alerte. En effet cette ressource est conditionnée à l'enneigement des Alpes qui n'a pas été très bon l'année dernière. Cette ressource pourrait donc être moins inépuisable qu'envisagé jusque-là.

Débats, échanges et témoignages en réponse aux deux questions posées par la Région à l'Assemblée des Territoires

Question 1 : quels enjeux régionaux de l'eau au regard de l'aménagement et du développement du territoire y compris au niveau au niveau local ?

A propos du partage de la ressource entre acteurs...

La gestion de la ressource en eau touche à de nombreuses problématiques et enjeux qu'il s'agit de concilier comme le développement de l'hydroélectricité et la préservation de la biodiversité.

L'hydroélectricité a des incidences sur la gestion de la ressource en eau. EDF est actuellement en phase de désengagement et certains barrages sont réaménagés ou effacés au regard des enjeux liés à la biodiversité. Or, dans la région, 60% des énergies renouvelables est d'origine hydraulique. Certaines usines et barrages vont s'arrêter d'ici 10 ans.

Les participants se demandent comment la Région peut-elle contribuer au maintien des usines hydroélectriques. Quel lien peut être fait avec la stratégie REPOS (Région à Energie POSitive) ?

A propos des changements de pratiques ...

La gestion de la ressource en eau est liée à des enjeux économiques :

Les agriculteurs n'ont plus les moyens d'entretenir le réseau hydrographique garant de la biodiversité locale.

L'évolution des activités agricoles en lien avec le changement climatique engendre d'importantes mutations : comment accompagner les agriculteurs dans ces mutations ?

La production viticole a perdu près de 30% cette année : comment réagir face à cette situation ?

L'évolution des pratiques agricoles est d'autant plus délicate qu'elle se situe d'en un contexte de déprise.

Il s'agit de faire évoluer les activités agricoles au-delà des activités traditionnelles à travers **l'innovation technique, mais aussi en termes de pilotage et d'animation** pour anticiper les conséquences du changement climatique et son impact sur la ressource en eau.

Les actions sur l'érosion des sols ou la qualité de l'eau ont également une incidence sur l'économie agricole.

Il faudrait développer un accompagnement financier pour favoriser les changements de pratiques agricoles même pour les agriculteurs volontaires.

Le changement de pratiques concerne aussi les activités touristiques notamment liées aux sports d'eau vive. A titre d'exemple, de petits prestataires en haute vallée de l'Aude ont engagé une réflexion autour de la gestion de la ressource en eau dans les sports d'eau vive. Certains Départements ont également élaboré des chartes « tourisme et eau ».

Il n'existe pas de politique forte de changement des pratiques. Les actions sont davantage curatives que préventives. L'échelle régionale paraît être un bon niveau d'action pour cet accompagnement.

A propos des innovations techniques...

Le développement de l'innovation technique est apparu comme une piste à explorer comme par exemple la recharge de nappe à partir d'eaux usées traitées.

La modernisation de l'hydraulique agricole constitue aussi un enjeu important au regard de la gestion de la ressource en eau. En zone de montagne par exemple, l'arrosage gravitaire est très consommateur d'eau. L'évolution des systèmes d'irrigation vers un arrosage sous pression ou vers le goutte à goutte permettrait de réaliser des économies d'eau.

Des solutions comme la recherche de cépages résistants à la sécheresse existent mais ne sont pas toujours compatibles avec les échelles de temps.

Dans le cadre de l'élaboration des PGRE (Plans de Gestion de la Ressource en Eau dans le bassin Rhône Méditerranée), certains acteurs ont fait des propositions concrètes mais qui n'entrent dans aucun dispositif de financement. C'est le cas par exemple de gestionnaires de camping qui souhaitent travailler sur les économies d'eau liées aux piscines par la mise en place de systèmes de recyclage qui restent très coûteux.

Information de la Région : La Région a lancé un appel à projet sur les économies d'eau dans les infrastructures touristiques (date butoir : fin février 2018)

La communication sur cet appel à projet va être relayée pour promouvoir des projets innovants dans les infrastructures touristiques à la fois sur aspects quantitatifs et qualitatifs.

Question 2 : quelle articulation entre la politique régionale de l'eau et les compétences de l'eau au niveau local ?

La Région apparaît être une échelle pertinente pour généraliser et faciliter les changements de pratiques et l'innovation. La démarche H2O 2030 « eau en partage » doit permettre à la Région d'apporter de la solidarité et une plus-value à ce qui existe déjà.

Pour les participants l'articulation entre l'échelon régionale et local se situe principalement à deux niveaux :

- la solidarité interdépartementale, entre les territoires
- le lien entre les Départements et la Région sur le plan de l'ingénierie, des financements et de l'animation territoriale.

Les Départements travaillent actuellement sur des schémas départementaux de l'eau. Il paraît donc nécessaire de travailler en synergie avec les Départements et de : « *ne pas établir des schémas chacun dans son coin*. Un cadre régional de référence leur paraît nécessaire. La démarche régionale peut également favoriser la mise en commun d'ingénierie.

La gestion de la ressource en eau doit également mobiliser d'autres politiques départementales comme celle des Espaces Naturels Sensibles. Ces espaces notamment autour des villes peuvent constituer à la fois des milieux humides particulièrement riches sur le plan de la biodiversité et une source d'alimentation en eau potable. Il conviendrait d'inventorier ces espaces pour le cas échéant pouvoir les préempter.

Le Département du Gard a été établi une politique d'alimentation en eau potable et de prévention des inondations dès 2002/2003. Or la démarche régionale doit amener une plus-value par rapport aux politiques départementales. Elle doit permettre de réfléchir davantage en transversalité qu'en verticalité, de développer les solidarités entre départements et le partage de bonnes pratiques ou de dispositifs. A titre d'exemple, l'observatoire des inondations du département du Gard pourrait être étendu au niveau régional.

Les problématiques liées à l'aménagement du territoire se traitent également à des échelles plus locales à travers les documents de planification comme les SCOT (Schéma de cohérence territoriale), les PLU (plans locaux d'urbanisme ou les outils de préservation des espaces agricoles comme les PAEN (périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains). Ils sont en lien direct avec la gestion de la ressource en eau et sont de la responsabilité des élus locaux.

La question de la réciprocité des territoires est abordée dans le cadre de la démarche Occitanie 2040 (SRADDET) à travers la mise en place de « contrats de réciprocité » pour que des territoires où la ressource est abondante puissent contractualiser avec des territoires en manque d'eau.

Les participants considèrent que la Région doit s'emparer du sujet de la gestion de l'eau au niveau technique et méthodologique pour apporter un soutien aux territoires, notamment pour faire dialoguer des acteurs qui n'ont pas forcément les mêmes intérêts.

La solidarité évoquée s'entend :

- entre les territoires ruraux et urbains
- entre acteurs sur un même bassin versant, dans le partage de la ressource.
- dans le temps entre les générations en considérant notamment le risque d'épuisement des ressources,

Les départements ruraux attendent de la Région qu'elle soit garante des solidarités entre politiques rurales et urbaines. Cela passe notamment par l'accompagnement des agriculteurs, qui doivent modifier leurs pratiques, et qui pendant la période de transition d'une pratique à une autre, sont particulièrement vulnérables, notamment économiquement.

Des dispositifs régionaux existent déjà pour accompagner les changements de pratiques au niveau des exploitations agricoles comme par exemple la diminution de l'usage des pesticides. Cependant l'animation territoriale n'est pas forcément homogène sur l'ensemble de la région. Il existe un besoin de soutien à l'animation territoriale entre les échelons départementaux et régionaux pour aider les agriculteurs à améliorer la gestion de la ressource en eau à la fois sur le plan quantitatif et le plan qualitatif.

Les associations locales perdent également des financements pour des actions d'animation autour de la gestion de la ressource en eau. Une démarche régionale pourrait être engagée pour généraliser l'animation territoriale et l'accompagnement des agriculteurs dans la transition écologique et énergétique.

Les participants ont identifié des différences importantes entre les territoires qui sont accompagnés et ceux qui ne le sont pas : l'animation territoriale est considéré comme un levier d'action très important.

Les participants à l'atelier ont été invités à proposer des réponses à deux questions puis à pondérer les réponses apportées collectivement. 3 points étaient disponibles par question, les résultats sont listés ci-dessous :

Synthèse des réponses aux questions

Question 1 : quels enjeux régionaux de l'eau au regard de l'aménagement et du développement du territoire y compris au niveau au niveau local ?

Enjeux cités	Pondération
Economie d'eau	5
Amélioration des réseaux d'alimentation en eau potable	3
Amélioration des connaissances des eaux souterraines	1
Solidarité entre les générations	4
Solidarité entre les acteurs (tourisme, agriculture, énergie)	1
Optimisation de l'irrigation	5
Accompagnement au changement de pratiques agricoles sur les plans techniques, financier, d'animation	10
Innovation technique mais aussi en termes de pilotage de projets et d'animation	
Gestion quantitative des grands cours d'eau	1
Préservation des milieux	4
Maintien des usines hydroélectriques	2

Question 2 : quelle articulation entre la politique régionale de l'eau et les compétences de l'eau au niveau local ?

Modalités/facteurs d'articulation échelon régional-local cités	Pondération
Soutien à l'animation pour mobiliser les acteurs locaux (qualité, quantité, développement économique)	5
Solidarités interdépartementales	
Liens entre les échelons Département et Région (ingénierie, financement, politiques)	2
Complémentarité (eau et agriculture, recherche et développement, innovation)	6
SCOT, aménagement du territoire et eau	2
Engagement / responsabilité des élus locaux	2
Solidarité entre les territoires (contrats de réciprocité Occitanie 2040)	6
Soutien à l'innovation dans le pilotage de projets	5
Solidarité urbain/rural	4
Politique forte, préventive, à l'échelle régionale pour l'harmonisation des changements de pratiques	5



ATELIER H2O 2030
ASSEMBLEE DES TERRITOIRES

